

Informations de base	
2012/2048(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2011	
Subject 8.40.13 Institutions ACP-UE	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement	NEUSER Norbert (S&D)	25/06/2012
		Rapporteur(e) fictif/fictive STRIFFLER Michèle (PPE) MICHEL Louis (ALDE) JOLY Eva (Verts/ALE)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Développement	PIEBALGS Andris	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
20/04/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2012	Vote en commission		
16/10/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0328/2012	Résumé
20/11/2012	Décision du Parlement	T7-0431/2012	Résumé
20/11/2012	Résultat du vote au parlement		
20/11/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2048(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative

Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/7/09129

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE492.912	03/09/2012	
Amendements déposés en commission		PE496.407	24/09/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0328/2012	16/10/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0431/2012	20/11/2012	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2013)110	02/04/2013	

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2011

2012/2048(INI) - 16/10/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement a adopté à l'unanimité un rapport d'initiative de Norbert NEUSER (S&D, DE) sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE en 2011.

Les députés rappellent que l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE est l'organe parlementaire le plus important à rassembler à la fois des pays du Nord et des pays du Sud. Ils rappellent également que, conformément à l'accord de Cotonou, le dialogue politique figure parmi les principaux objectifs de l'APP. En ce sens, ils se félicitent de la réunion régionale de l'APP qui s'est tenue au Cameroun en 2011, laquelle a abouti à l'adoption du communiqué de Yaoundé sur la condamnation des violences sexuelles.

Les députés demandent au passage que l'on tienne l'APP informée de l'évolution du processus de ratification de l'accord de partenariat de Cotonou, tel que révisé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Un dialogue ouvert et approfondi : les députés se félicitent du fait qu'en 2011, l'APP a continué de constituer le cadre d'un dialogue ouvert, démocratique et approfondi entre l'Union européenne et les pays ACP sur l'accord de partenariat de Cotonou et sa mise en œuvre, y compris les accords de partenariats (APE). Ils insistent sur **la nécessité d'accorder une plus grande attention aux résultats des travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE** et de veiller à la cohérence entre ses résolutions et celles du Parlement européen. Les députés s'inquiètent au passage de constater le recul de la participation des membres du Parlement européen, notamment aux réunions des commissions de l'APP, et demandent que ceux-ci s'impliquent davantage.

Contrôle démocratique et impact des parlements nationaux : rappelant l'engagement de la haute représentante/vice-présidente de l'UE à ce que le Conseil soit représenté au niveau ministériel aux sessions de l'Assemblée, les députés demandent un partage plus clair des responsabilités entre le SEAE et la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de partenariat de Cotonou. Ils soulignent **le rôle crucial que jouent les parlements nationaux ACP**, les autorités locales et les acteurs non étatiques dans l'élaboration et le contrôle des documents de stratégie nationaux et régionaux, ainsi que dans la mise en œuvre du Fonds européen de développement (FED). Ils demandent à la Commission et aux gouvernements des pays ACP de garantir leur participation aux travaux et d'assurer un contrôle parlementaire étroit pendant la négociation et la conclusion des APE.

Les députés appellent encore à une meilleure association des parlements au processus démocratique et au développement des stratégies nationales. Ils soulignent le rôle fondamental qui est le leur dans la mise en place, le suivi et le contrôle des politiques de développement. Dans ce contexte, la Commission est appelée à fournir aux parlements des pays ACP, toutes les informations dont elle dispose et à leur prêter assistance dans ce travail de contrôle démocratique.

Coupes budgétaires : les députés s'inquiètent des coupes budgétaires pratiquées par les États membres au détriment des dépenses consacrées à la politique de développement. Ils demandent à l'APP de maintenir la pression qu'elle exerce sur les États membres afin que ceux-ci atteignent l'objectif fixé de 0,7% de leur RNB d'ici 2015. Un meilleur ciblage des ressources est également demandé là où elles s'avèrent le plus nécessaires pour **réduire la pauvreté**.

Parallèlement, les députés invitent l'APP à poursuivre ses réflexions sur le coût de l'organisation de ses réunions.

Droits de l'homme : les députés rappellent l'importance d'un dialogue politique sur les droits de l'homme véritable et plus vaste et qui refuse toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. À cet égard, ils s'inquiètent de **l'augmentation des violences et des discriminations vis-à-vis des personnes homosexuelles dans certains pays**, et demandent à l'APP de mettre cette question à l'ordre du jour de ses débats. Les députés appellent en outre l'APP à poursuivre le suivi de la situation en Afrique du Nord et de celle des pays ACP en état de crise et à prêter une attention accrue aux États en situation de fragilité. De même, ils appellent l'APP à continuer d'organiser ses propres missions d'observation des élections sur la même base que celle de la mission au Burundi en 2010. Enfin, les députés se félicitent de la tenue de certaines réunions qui permettent un véritable échange de vues sur les enjeux régionaux, et notamment sur la prévention et la résolution des conflits, la cohésion régionale et les négociations relatives aux APE (comme ce fut notamment le cas lors de la réunion qui s'est tenue au Cameroun).

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2011

2012/2048(INI) - 20/11/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP/UE en 2011.

Le Parlement rappelle que l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE est l'organe parlementaire le plus important à rassembler à la fois des pays du Nord et des pays du Sud. Il rappelle également que, conformément à l'accord de Cotonou, le dialogue politique figure parmi les principaux objectifs de l'APP. En ce sens, il se félicite de la réunion régionale de l'APP qui s'est tenue au Cameroun en 2011, laquelle a abouti à l'adoption du communiqué de Yaoundé sur la condamnation des violences sexuelles.

Il rappelle que la révision de l'accord de partenariat de Cotonou de 2010 a constitué une occasion appréciable de **renforcer le rôle de l'APP et sa dimension régionale**, ainsi que de développer le contrôle parlementaire dans les régions et pays ACP. Il demande que l'on tienne l'APP informée de l'évolution du processus de ratification de l'accord de partenariat de Cotonou, tel que révisé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Un dialogue ouvert et approfondi : le Parlement se félicite du fait qu'en 2011, l'APP a continué de constituer le cadre d'un dialogue ouvert, démocratique et approfondi entre l'Union européenne et les pays ACP sur l'accord de partenariat de Cotonou et sa mise en œuvre, y compris les accords de partenariats (APE). Il insiste sur **la nécessité d'accorder une plus grande attention aux résultats des travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE** et de veiller à la cohérence entre ses résolutions et celles du Parlement européen. Constatant le recul de la participation des membres du Parlement européen, notamment aux réunions des commissions de l'APP, il demande que ceux-ci s'impliquent davantage.

Contrôle démocratique et impact des parlements nationaux : rappelant l'engagement de la haute représentante/vice-présidente de l'UE à ce que le Conseil soit représenté au niveau ministériel aux sessions de l'Assemblée, le Parlement demande un partage plus clair des responsabilités entre le SEAE et la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de partenariat de Cotonou. Il souligne **le rôle crucial que jouent les parlements nationaux ACP**, les autorités locales et les acteurs non étatiques dans l'élaboration et le contrôle des documents de stratégie nationaux et régionaux, ainsi que dans la mise en œuvre du Fonds européen de développement (FED). Il demande à la Commission et aux gouvernements des pays ACP de garantir leur participation aux travaux et d'assurer un contrôle parlementaire étroit pendant la négociation et la conclusion des APE.

Le Parlement appelle encore à une meilleure association des parlements au processus démocratique et au développement des stratégies nationales. Il souligne le rôle fondamental qui est le leur dans la mise en place, le suivi et le contrôle des politiques de développement. Dans ce contexte, la Commission est appelée à fournir aux parlements des pays ACP, toutes les informations dont elle dispose et à leur prêter assistance dans ce travail de contrôle démocratique.

Coupes budgétaires : le Parlement s'inquiète des coupes budgétaires pratiquées par les États membres au détriment des dépenses consacrées à la politique de développement. Il demande à l'APP de maintenir la pression qu'elle exerce sur les États membres afin que ceux-ci atteignent l'objectif fixé de 0,7% de leur RNB d'ici 2015. Un meilleur ciblage des ressources est également demandé là où elles s'avèrent le plus nécessaires pour **réduire la pauvreté**.

Parallèlement, le Parlement invite l'APP à poursuivre ses réflexions sur le coût de l'organisation de ses réunions. Il souligne au passage les nouvelles règles, adoptées par le Parlement européen, régissant les déplacements des **assistants parlementaires**, lesquelles ne permettent plus à ces derniers d'assister les députés en mission. Il demande toutefois qu'une plus grande flexibilité soit prévue dans l'admission des assistants parlementaires aux réunions de l'APP, et cela afin d'améliorer la qualité des travaux de ses membres.

Droits de l'homme : le Parlement rappelle l'importance d'un dialogue politique sur les droits de l'homme véritable et plus vaste et qui refuse toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. À cet égard, il s'inquiète de **l'augmentation des violences et des discriminations vis-à-vis des personnes homosexuelles dans certains pays**, et demande à l'APP de mettre cette question à l'ordre du jour de ses débats. Il appelle en outre l'APP à poursuivre le suivi de la situation en Afrique du Nord et de celle des pays ACP en état de crise et à prêter une attention accrue aux États en situation de fragilité. De même, il appelle l'APP à continuer d'organiser ses propres missions d'observation des élections sur la même base que celle de la mission au Burundi en 2010.

Rôle des femmes : le Parlement invite l'Union européenne et les pays ACP à promouvoir la participation des citoyens, en particulier des femmes, aux projets de développement, car aucun progrès ne peut être réalisé sans leur implication dans la société. Il reconnaît aux femmes leurs compétences en

matière de résolution des problèmes et de règlement des conflits et appelle tant la Commission que l'APP à renforcer la participation des femmes aux task forces et aux groupes de travail de l'Assemblée.

Enfin, le Parlement se félicite de la tenue de certaines réunions qui permettent un véritable échange de vues sur les enjeux régionaux, et notamment sur la prévention et la résolution des conflits, la cohésion régionale et les négociations relatives aux APE (comme ce fut notamment le cas lors de la réunion qui s'est tenue au Cameroun). Il attire l'attention sur le fait que les discussions relatives à **l'avenir du groupe ACP après 2020** ont déjà commencé et souligne à cet égard la nécessité de clarifier ce que seront demain les rôles de chacun des différents groupes (ACP, UA, PMA, G-77, groupements régionaux).